

Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Claudine CHRISTIN au sujet des vestiaires de la Plage des 3 jetées

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation du 2 février 2009 de Mme la Conseillère communale Claudine Christin au sujet des améliorations qui pourraient être apportées pour augmenter le confort de la Plage des 3 jetées.

La Municipalité est consciente qu'un effort doit être entrepris pour que les infrastructures actuelles – et notamment les vestiaires – soient modernisées afin de rendre ce lieu encore plus attractif qu'aujourd'hui.

Le Service des bâtiments et domaines va prochainement étudier la transformation du vestiaire commun dans le but de l'équiper de plusieurs cabines individuelles et casiers de dépôts pour les besoins journaliers. Les revêtements intérieurs – sol et murs – seront aussi revus afin de rendre cet endroit plus accueillant. En fonction des possibilités techniques, il est aussi prévu l'installation d'un lavabo. Ce nouvel aménagement sera mis à disposition des usagers la saison prochaine.

Au sujet des cabines situées sur le restaurant, nous vous communiquons que ces dernières peuvent être louées à l'entrée de la Piscine de Colovray auprès des gardes-bains, ou avant l'ouverture saisonnière, par téléphone au numéro 022 361 67 71. Les usagers qui le souhaitent, peuvent également louer ces cabines à la journée pour un prix de CHF 4.- en s'adressant, sur place, au restaurant.

Ainsi, en 2008, 15 cabines ont été louées à la saison pour un prix de CHF 90.- chacune et 2 sont restées libres pour un usage journalier.

Les travaux prévus dans le vestiaire commun seront aussi l'occasion de revoir la signalétique du site afin de rendre plus facile l'accès à ces informations.

Ces cabines individuelles, de même que le vestiaire commun sont nettoyés deux à trois fois par semaine par nos gardes-bains. Chaque début de saison, ces vestiaires sont remis en état (enlèvement des graffitis et tags).

Par ailleurs, il est vrai que, depuis plusieurs années déjà, des places de parcs ont dû être supprimées par endroit, le long de la promenade du Mont-Blanc. Cette décision a dû être prise pour des raisons pratiques et de sécurité, car les distances pour le passage des véhicules lourds du Service du feu et de la Voirie étaient insuffisantes. Nous invitons les utilisateurs de la plage à utiliser les deux parkings nouvellement créés qui sont celui de Clémenty à 350 m. et de la Duche à 650 m.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 mars 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :

D. Rossellat



S. Huber